



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025



Délibération n°2025-55

Thème : FINANCES 4

Objet : Subvention Projet Mémoire et résistance

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 novembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Rémy ROTA, conseiller municipal ; Virginie FAYET, conseillère municipale ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean- Michel GRES, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Adrien NIMSGERN, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Jacqueline VILLANI, conseillère municipale donne procuration à Mme Charlotte SOULARD
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
Mme Lisa MARCEL conseillère municipale donne procuration à M. Charles DANNAUD
M. Lorraine PRUNET, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER

Absents excusés :

Jacqueline VILLANI, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Lorraine PRUNET, Geoffroy GONZALEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Forcalquier soutient activement les projets éducatifs et citoyens visant à renforcer le devoir de mémoire et la cohésion sociale,

CONSIDERANT le projet porté par le collège Henri Laugier de Forcalquier et le Lycée des Métiers Louis Martin Bret à Manosque,

ATTENDU que la co-construction d'une œuvre mémorielle par les élèves des deux établissements scolaires s'inscrit dans une démarche pédagogique innovante et fédératrice ; ce projet favorise la transversalité des apprentissages et valorise l'histoire locale, en impliquant les élèves de tous niveaux,

CONSIDERANT qu'afin d'encourager ce projet, la mairie de Forcalquier souhaite verser une subvention totale de 5 000 €, répartie comme suit :

- 1 000 € au collège Henri Laugier pour l'étude de l'œuvre mémorielle,
- 2 500 € au Lycée de Métiers Louis Martin Bret pour la réalisation de l'œuvre et 1 500 € pour l'organisation du repas inaugural (150 convives).

VU le projet de convention ci-annexé,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver la signature la convention tripartite ci-annexée entre la mairie de Forcalquier, le collège Henri Laugier et le lycée des métiers Louis Martin Bret pour la réalisation d'une œuvre mémorielle ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



12 DEC. 2025



MARTIN BRET
LYCÉE DES MÉTIERS

Convention Tripartite

Entre :

Le Lycée des Métiers Louis Martin Bret

3, allée du parc

04100 Manosque

Représenté par : M. Thierry LASNON, chef d'établissement.

Et

Le collège Henri Laugier

Chemin des cabanons pointus

04300 Forcalquier

Représenté par M Grégory Mesnier

Et

La mairie de Forcalquier

1 place du Bourguet

04300 Forcalquier

Représenté par M David Gehant

Cette convention a pour but la mise en place d'un projet pédagogique partenarial entre la mairie de Forcalquier, représentée par son Maire et les deux établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Il est convenu :

Article 1 cette convention consiste à :

- Coconstruire une œuvre mémorielle dans le cadre du devoir de mémoire à inaugurer en fin d'année scolaire : date prévisionnelle à définir fin année scolaire 2025/2026 : de la conception à la fabrication réalisée par les élèves de tous niveaux.

- Fédérer un travail inter degré dans le cadre du réseau Giono.
- Rapprocher de l'histoire locale dans le cadre de la transversalité des apprentissages : lettres, histoire, arts, disciplines professionnelles, éducation à la citoyenneté....

Article 2 : La mairie de Forcalquier s'engage à verser une subvention à chacun des partenaires comme suit :

- Dans le cadre de la partie liée à l'étude de l'œuvre mémorielle, une subvention de 1000€ adressée au collège H. Laugier.
- Dans le cadre de la réalisation de l'œuvre mémorielle, une subvention de 2500€ et de l'organisation du repas inaugural (150 convives) une subvention de 1500€ (mai-juin 2026).

Article 3 : A l'issue des prestations, les EPLE s'engagent à fournir à la mairie un bilan comptable à la mairie de Forcalquier.

Fait à Manosque, le 18 juin 2025.

M le Maire de la ville de Forcalquier

M David Gehant



M le Principal du collège H. Laugier

M Grégory Mesnier



M le Proviseur du lycée des métiers Louis Martin Bret

M Thierry Las...

